

# Règlement

## CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup>

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### 1.1 Définition

Le CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> intègre des fonds de fonds alternatifs (funds of hedge funds) multi stratégies disposant d'une classe hedgée en CHF. Ces fonds de fonds alternatifs sont dénommés ci-après « composants ».

Afin de garantir la continuité dans la composition du CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup>, les composants dans l'indice sont soumis à une procédure d'admission et d'exclusion. Celle-ci repose sur les critères suivants:

- Date de création de la société de gestion et pratiques du gestionnaire
- Actifs sous gestion
- Taille de l'équipe de gestion
- Nombre de positions dans le portefeuille

Cet indice n'a pas un but de représentativité du marché des fonds de fonds alternatifs multi stratégies hedgés en CHF. L'indice est qualificatif et constitue un instrument de comparaison de performances des gestions assimilables sur le marché.

CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> peut contenir des fonds fermés.

#### 1.2 Couverture du marché

En phase initiale, le processus de sélection du CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> doit permettre d'identifier, à chaque fois que ce dernier s'applique, l'ensemble du marché des fonds de fonds alternatifs multi stratégies en CHF, avant de trier ces derniers selon les différents critères qualificatifs. Nous déclinons toute responsabilité sur des fonds dont l'existence n'est pas portée à notre connaissance lors de la révision de l'indice ou lors du refus du promoteur de transmettre des informations.

Le nombre de gestionnaires dans l'indice est limité à 10. Chaque gestionnaire peut avoir plusieurs composants dans l'indice pour autant que ces derniers remplissent tous les critères énumérés sous le point 2. Le nombre de composants par gestionnaire n'est pas limité.

Il n'est pas imposé de limite au niveau de la domiciliation des fonds.

Formule de calcul

L'indice CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS

$$R_t = \frac{\sum_{i,j} R_{i,j,t} (1/NF_{jt})}{NG_t}$$

Légende:

- $R_t$ : Performance de l'indice au mois t  
 $R_{i,j,t}$ : Performance du composant i du gestionnaire j au mois t  
 $NF_{jt}$ : Nombre de fonds du gestionnaire j intégrés dans l'indice  
 $NG_t$ : Nombre de gestionnaires intégrés dans l'indice au mois t

#### Schéma technique de pondération:

Composants	Gestionnaires	Pondération
A	Société XYZ	8.3%
B	Société XYZ	8.3%
C	Société ABC	8.3%
D	Société ABC	8.3%
E	Société GHI	16.67%
F	Société EFG	16.67%
G	Société JKL	8.3%
H	Société JKL	8.3%
I	Société MNO	16.67%
	<b>Total</b>	100%

### 1.3 Normalisation

Désignation	Date de normalisation
CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX	31 octobre 2005

### 1.4 Type de performance

Seule la performance de la classe en CHF est prise en compte dans le calcul de l'indice. La distribution de dividendes est considérée dans le calcul lorsque celle-ci est effective.

Si un composant est exclu de l'indice, les performances historiques de ce dernier restent inchangées jusqu'à la date de référence.

### 1.5 Intervalles de calcul et de publication

L'indice CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> est calculé sur une base mensuelle. Une performance estimée de l'indice est publiée chaque 15 du mois. Dès parution des valeurs officielles, l'indice est définitivement mis à jour.

### 1.6 Cours utilisés

Les cours utilisés pour le calcul de l'indice sont ceux publiés par les différents gestionnaires.

## 2 CRITÈRES D'ADMISSION ET D'EXCLUSION

### 2.1 Date de création et pratique

Un gestionnaire est considéré comme qualifié si la date de création de son établissement, ainsi que sa pratique dans la gestion de portefeuilles multi stratégies dure depuis au moins 10 ans à la date de révision.

### 2.2 Date de création du Fonds de Hedge Funds

Le Fonds de Hedge Funds doit exister depuis au moins 3 ans, quelle que soit sa monnaie de référence. Pour la classe hedgée en CHF, elle doit exister depuis au moins 12 mois à la date de référence.

### 2.3 Actifs sous gestion

Un gestionnaire est considéré comme qualifié s'il remplit les deux critères complémentaires ci-dessous:

2.3.1 Les actifs sous gestion à la clôture de l'année qui précède la date de révision dans les produits alternatifs multi stratégies sont supérieurs ou égaux à la médiane des actifs sous gestion de l'univers.

2.3.2 À partir de la deuxième révision, les composants qui remplissent les critères ci-dessus doivent également avoir une croissance des actifs sous gestion du portefeuille supérieure ou égale à la performance de l'indice pendant l'intervalle de révision, c'est-à-dire entre juin de l'année X-2 et juin de l'année X.

2.3.3<sup>1</sup> Si pour des circonstances extrêmes et imprévisibles le critère 2.3.2 ne peut être respecté, il faut sélectionner au maximum dix fonds de fonds multi stratégies en CHF ayant la plus petite différence entre l'évolution de la performance de l'indice et l'évolution des actifs sous gestion du constituant pendant la période de révision considérée soit année X-2 à année X.

#### 2.4 Taille de l'effectif

Un gestionnaire est considéré comme qualifié s'il dispose de au moins 10 analystes pour la recherche ainsi que le suivi des sous-jacents pour le fonds de fonds.

Etant donné que la structure organisationnelle change en fonction du développement de l'industrie de la gestion alternative, la taille de l'effectif de l'équipe de gestion ne se limite pas aux seuls analystes. A chaque révision périodique de deux ans, tout l'effectif impliqué dans la gestion courante et la gestion du risque est pris en compte dans la qualification des ressources humaines disponibles.

#### 2.5 Nombre de positions

Un composant est qualifié si le nombre de positions est égal ou supérieur à 25.

### 3 RÉVISION DE L'INDICE

La révision est effectuée tous les deux ans sur la base des données à fin juin. L'indice est actualisé au 30 septembre de l'année de révision.

### 4 PROTECTION DES MARQUES, UTILISATION ET LICENCE

#### 4.1 Protection

La désignation CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> est une marque déposée et enregistrée au nom de CONINCO ADVISORY SA.

#### 4.2 Concession de licence

La désignation CONINCO CHF MULTI FUNDS OF HEDGE FUNDS INDEX<sup>®</sup> peut être utilisée librement dans l'établissement de rapports sur ces indices conformément à la vérité. Dans la mesure du possible, les symboles<sup>®</sup> et<sup>™</sup> doivent être utilisés.

##### 4.2.1 Utilisation sous licence

Toute autre utilisation des marques CONINCO nécessite la conclusion préalable d'un contrat de licence à titre onéreux. Les demandes à ce sujet doivent être adressées avec la documentation concernant le produit à CONINCO Explorers in finance.

---

<sup>1</sup> Précision suite à l'impact de la dislocation des marchés en 2008  
Révision au règlement daté du 18 octobre 2005

## 5 RESTRICTIONS

« Les composants de l'indice ne sont en aucune manière parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par CONINCO GROUPE, lequel ne se porte aucunement garant (expressément ou tacitement) ni des résultats escomptés de l'utilisation de l'indice, ni du niveau atteint par cet indice à quelque moment ou date que ce soit. L'indice est exclusivement composé et calculé par CONINCO GROUPE qui ne souscrit toutefois aucune responsabilité quant aux erreurs qui pourraient, par suite de négligence ou autre, y apparaître. En aucun cas la publication des constituants ainsi que la pondération de ceux-ci dans l'indice ne pourront constituer ou être considérés comme porteurs d'un conseil pour un investissement spécifique. Les données relatives aux performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs. »

### Révision

Vevey, le 2 février 2010

CONINCO Explorers in finance

CONINCO ADVISORY SA

Olivier Ferrari	Adrien Koehli
Président	Fondé de pouvoir

CONINCO WEALTH MANAGEMENT SA

Sabine Mabillard	Sarah Mathis
Fondée de pouvoir	Mandataire commerciale

### Informations

CONINCO Explorers in finance  
Quai Perdonnet 5  
Case postale 240  
CH - 1800 Vevey 1

Tél : +41 (0) 21 925 00 33  
Fax : +41 (0) 21 925 00 34  
Email : [coninco@coninco.ch](mailto:coninco@coninco.ch)  
Site Web : [www.explorersinfinance.ch](http://www.explorersinfinance.ch)